



**Numéro et objet de la
délibération**

2026-06-01

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À
L'ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE
J. ROLLO**

**RAPPORTEUR :
Gislaine PARADIS**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LAUDUN-L'ARDOISE
SEANCE DU 23 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 17 heure 00, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de Gislaine PARADIS, vice-présidente.

Etaient présents : Gislaine PARADIS, Vanessa NUEZ, Anick BOYER, Jean-Charles BOURAÏMA, Marie-Odile PELLECUER.

Absents excusés ayant donné procuration : Ludovic DI-ROLLO donne pouvoir à Marie-Odile PELLECUER, Arielle LUISELLI donne pouvoir à Gislaine PARADIS, Lucie ROUQUET donne pouvoir à Vanessa NUEZ.

Absents: Christian GILLES

Secrétaire de séance : Marie-Odile PELLECUER

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'administration que le directeur de l'école élémentaire J. Rollo a organisé une classe découverte du 1er au 5 juin 2026 à Port-Leucate (Aude).

Cette sortie avait pour objectif de faire découvrir à un maximum d'élèves une activité sportive originale, le char à voile, tout en renforçant leur autonomie (gestion du quotidien, responsabilisation), le vivre-ensemble (inclusion, solidarité...), ainsi que le dépassement de soi et de ses appréhensions.

En classe de CM2, 20 élèves n'avaient jamais pratiqué d'activités à la mer. Ce nombre tend à augmenter à mesure que l'âge des enfants diminue.

Ce constat est renforcé par l'Indice de Position Sociale (IPS) de l'établissement, qui s'élève à 89,3, contre 105,8 au niveau national et 101,6 au niveau académique. Cet indicateur, calculé par l'Éducation nationale à partir des caractéristiques socio-économiques des familles, met en évidence une population scolaire globalement plus fragile que la moyenne nationale et académique, ce qui peut constituer un frein à l'accès de certains élèves aux activités éducatives et culturelles nécessitant une participation financière des familles.

Afin de l'aider à financer ce projet, le directeur a sollicité une participation financière exceptionnelle du CCAS de Laudun-l'Ardoise. Les factures pouvant être acquittées jusqu'en juin 2026, cette aide permettrait de réduire le reste à charge des familles, notamment les plus modestes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la demande formulée par M. Pascal JULLIEN, directeur de l'école élémentaire J. ROLLO,
Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer une participation exceptionnelle à hauteur de 972€ pour la sortie mer de
l'école élémentaire J.ROLLO.

La participation prendra la forme d'un paiement au prestataire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme,
La vice-présidente,
Gislaine PARADIS

